











M. DC. XX.

³⁰ vos demandes, qui seroit à la vérité sortir bien
loing des termes de l'obéissance que vous luy
deuez, ils vous auront dit aussi comme nonob-
stant ces paroles peu respectueuses d'un sujet
à son Roy, sa Majesté ne laissa pas pourtant de
leur donner les mesmes assurances de ses bon-
nes volontez que nous vous donnons encore
à present de sa part.

Ce qui me fait croire que vous y prendrez
vne entiere confiance, puis qu'elles sortent de
la bouche royale, de qui toutes les paroles sont
sactees, & toutes les promesses inviolables, &
sur tout celle-cy, qui est la premiere que vous
avez euë du Roy, depuis qu'il a pris le timon
de son Estat.

De sorte que croyant moins vtile que super-
flu, de m'estendre plus long temps à vous en-
dôner d'autres, ie passe au deuxiesme poinct de
mon discours, & vous diray, Messieurs, que le
Roy nous a commandé de vous faire enten-
dre, que puis qu'il a maintenant vos Cahiers,
& vous ses promesses, de receuoit toute sorte
de faueur & de iustice.

La substan-
ce de l'Assem-
blee n'est utile
& preud.
auable à l'as-
semblée du
Roy.

La longue subsistance de ceste Assemblée, n'e-
luy peut plus estre agreable, estant non seule-
ment inutile: mais encore preiudiciable à son
authorité, & pouuant plustost apporter scan-
dale, qu'edification à ses subjets.

Qu'elle ne peut non plus approuuer la rai-
son que vous en donnez disant, que vous vou-
lez seulement attendre les responces & l'execu-
tion de vos demandes; ny mesmes les reiterées









